
DECISION N° : 082.03.2026

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour le remplacement de mobilier pour la médiathèque

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., qui prévoit dans son 26° que le Maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT que l'espace BD/mangas de la médiathèque d'Osny est particulièrement dynamique et fréquenté, notamment par le jeune public. Il constitue l'un des pôles majeurs de l'offre documentaire, avec 5 000 documents régulièrement empruntés ou consultés sur place. Le mobilier qui équipe cet espace date de l'ouverture de la médiathèque, il y a dix ans. Malgré tous les soins apportés, les bacs et étagères ne résistent plus à l'usage intensif et au poids des collections et ont dû être renforcés provisoirement par les services techniques. Le maintien en état du mobilier actuel n'est plus suffisant à moyen terme et un remplacement complet doit être envisagé, tant pour des raisons de sécurité que pour la pérennité des collections.

CONSIDERANT que la banque d'accueil principale ainsi que les deux bureaux de renseignements présentent plusieurs signes d'usure, notamment avec les aménagements de protection liés à la période COVID, et qu'elles ne répondent plus pleinement aux critères d'ergonomie et d'esthétique souhaités pour un espace d'accueil du public. Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, ainsi que la qualité de l'accueil des usagers, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce mobilier par une gamme contemporaine, de teinte bois clair, plus chaleureuse et conviviale. Ce renouvellement s'inscrit dans une volonté de moderniser l'espace public, d'offrir un environnement plus accueillant et de favoriser le bien-être du personnel comme du public.

CONSIDERANT le dispositif de subventionnement pour l'acquisition du mobilier de médiathèque de Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation,

CONSIDERANT que ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise,

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour le projet de renouvellement du mobilier de la médiathèque.

Le montant subventionnable est estimé à 52 654 € HT. La subvention sollicitée auprès de la DRAC selon le taux maximal de 35 % est de 18 429 € HT.

Article 2 :

DE SIGNER la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public. Elle s'engage notamment à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la présente demande et le taux réellement attribué.

Article 4 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage en sa qualité de maître d'ouvrage à supporter au minimum 50 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet. Elle s'engage à informer l'ensemble des financeurs publics dudit projet dès notification des montants accordés.

Article 5 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 6 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **12 MARS 2026**
Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

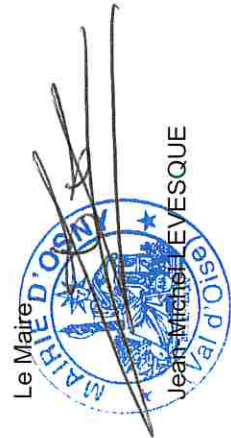
**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
OPERATION D'INFORMATISATION OU/ET MULTIMEDIA
MEDIATHEQUE**

PLAN DE FINANCEMENT : OPERATION RENOUVELEMENT DE MOBILIER			
DETAILS DES OPERATIONS	DEPENSES HT	LIBELLE	RECETTES
Mobilier Bdthèque : bacs et rayonnages Mobilier d'accueil : 1 banque de prêt 2 bureaux de renseignements caissons et armoires de rangement Fauteuils	52 654,00 €	Etat (DRAC) - 35%	18 429,00 €
		Département - 15%	7 898,00 €
		Ville d'Osny - 50%	26 327,00 €
TOTAL	52 654,00 €		52 654,00 €

Date : **12 MARS 2026**

Signature :

Le Maire



Mairie d'Osny
Val d'Oise
Jean-Michel LEVESQUE